



## Suite litige XXX ! convocation en justice d'appel? que fair

Par **nanana**, le **04/09/2008** à **19:19**

BONJOUR,rrnrje ne sais plus quoi penser!rnj'ai vu que suite à ma plainte, contre XXX je me retrouvais en tort! car soi disant je leur avait donné mes coordonnées bancaire, hors: 1/ ayant vu qu'il demandait oça pour soit disant vérifié notre majorité et qu'il y avait ds croix à la fin des numéros et pas de demande des codes confidentiel! je ne pensais pas me retrouver piégé! et qu'il me retire de l'argent! comme on peut voir pour toute les autres pers à qui c'st arrivé!rnnde plus je vien de recevoir une convocation au tribunal de grande instance cours d'appel! pour dénonciation d'un délit imaginaire!!!rnje suppose forcément que ça à un lien à ce sujet du au date et que je ne vois pas autre chose!rnrmmais ça m'inquiete et que dois je faire?,

Par **JamesEraser**, le **07/09/2008** à **08:11**

Vous pourriez traduire !rn[rn[citation]demandait oça pour soit disant vérifié notre majorité et qu'il y avait ds croix à la fin des numéros[/citation]rnC'est intéressant mais, ça parle de quoi .....rn[rn[citation]de plus je vien de recevoir une convocation au tribunal de grande instance cours d'appel![/citation]rnVous êtes convoquée à la Cour d'Appel suite à un jugement de première instance ou vous êtes convoquée au TGI pour le premier jugement de cette affaire ?rn[rn[citation]du au date et que je ne vois pas[/citation]rnLa date a quelque chose à voir avec ci-dessus ??rnSurtout prenez votre temps pour la traduction, que ce soit lisible et compréhensible.rnExperatooment

Par **nanana**, le **16/09/2008** à **00:40**

oui, excuser moi si je me fais mal comprendre je crois que c'est un peu le stress de cette histoire! je vous répond et vous reexplique certaines choses en essayant d'etre plus clair!rnrnquand je suis allée porter plainte et qu'on m'a dit que c'est un site porno, que j'avais du laissé mes coordonnées, j'avais du mal à me souvenir de ça et je ne voulais pas me tromper dans ce que je dirai donc j'ai fait mes recherches en tapant le nom! bien sure je suis tombé sur cette page qui dit dans les premiers liens : attention XXX arnaque! et la j'ai vu tout les comm! ça m'a étonné et je voulais revoir dans quel site j'ai pu allé et j'ai donc demandé au policier le nom exact du site vu qu'apparemment XXX travaille avec un site de lingerie féminine aussi comme un site de porno! puis dans les comm. une fille nous envoyant sur ce lien: rn<http://www.XXXX/index.php?comfrom=1&lang=L0>rnnet quand je lisais en bas de la fenetre il dit que sans les codes ils ne peuvent nous encaisser! chose fausse! car j'en ai parlé avec le policier il a fait ses recherches et une banque lui a confirmé que c'est possible avec les chiffres de la CB et meme sans les 4 premiers chiffres de la carte! qu'on a pu meme se rendre compte que d'un CB à l'autre de la memem banque, ces 4 premiers chiffres peuvent etre les meme!rnrnj'ai donc conclu que l'on a pu se faire avoir de cette façon! rnpuis une autre femme a posé une bonne question que je me demande aussi! rnc'est que meme si on se serait inscrit, que paye t on? car comme cette dame, j'ai reçu un mail disant que j'avais droit à un acces gratuit pour une vidéo X et si je clique dessus, ça me dit que la première vidéo est à 1 euros et me redemande mon NUMERO DE CB! rnet donc! si réellement je m'étais abonner chez eux, pourriez vous me dire ce que je paye à ce prix la? le droit d'ouvrir une page sur un site porno ou il faut encore payer la vidéo!!???rnrnEt pour la convocation, c'est au tribunal de grande instance , mais ce n'est pas encore à l'appel! et ce qui m'étonne c'st qu'il est noté que je vienne poru entendre déjà les résultats! donc je n'ai pas pu me défendre! mais de rapporter tout de meme tout document en rapport avec ça! et en plus il me dise meme pas de quoi il s'agit sauf me dire que c'est pour une histoire dis: délit imaginaire" en date du mois de mars! et que mes démarches était fin février!rnrnj'espère avoir été plus clair!

Par **violette01045559**, le **27/05/2014** à **15:14**

comment avez-vous reçu votre convocation d'appel, est'ce par un cabinet d'huissier ou dans votre boîte aux lettres